DISCUSSION DELIB 10

Le Maire : « Merci M. MOSCODIER de cette exhaustivité. M. JAMMET a une question et M. MARIOJOULS et M. QUEVAREC aussi, me dit on. Levez bien la main M. QUEVAREC, je ne la vois pas toujours. N'hésitez pas. M. JAMMET vous avez la parole».

M. JAMMET : « Merci Monsieur le Maire. Je crois que s'il fallait une preuve supplémentaire d'un type de mauvaise utilisation des fonds publics et notamment ceux de l'agence, improprement, à mon avis, appelée de rénovation urbaine, cette délibération en serait une. 14 sites sur la voie publique, 17 caméras, leurs images envoyées au poste de Police Municipale, le tout pour 700.000 €. Un, moi je ne peux que constater que l'efficacité anti-délinquant... de prévention de la délinquance d'un tel dispositif n'a jamais été démontré par aucune étude fiable, je dis bien aucune. Ceux qui promeuvent ce dispositif, comme par hasard, se refusent à commander de telles études sérieuses qui pourraient être confrontées. Il y en a une, je crois, qui a été menée à Londres. On savait déjà que ça n'avait pas empêché les attentats et qui semble montrer l'inefficacité d'un tel dispositif. C'est peut-être pour cela que l'on n'en fait pas trop de publicité. Ce que l'on sait, par contre, c'est qu'il y a eu de nombreux dérapages dans certaines municipalités qui visaient notamment à repérer certains meneurs ou certains opposants lors de manifestation. Ca, c'est un fait. Deuxièmement, contrairement à ce que vous voulez souvent laisser penser de mes propos, je crois qu'il faut agir pour faire reculer la délinquance mais pour ça il faut le faire sérieusement. Je crois qu'il faut aussi éviter les effets d'annonce ou de chiffres en baisse régulièrement annoncés, je pense notamment à un ancien Ministre de l'Intérieur, alors que porter plainte, par exemple, au Commissariat de Mantes-la-Jolie, est maintenant devenu véritablement un chemin de croix pour de nombreux mantais. A mon avis, il faut agir à la source des problèmes. Comment on peut vouloir exiger seulement des devoirs pour une partie de plus en plus importante de la population que de l'autre côté on prive de droits, de droit au travail, de droit au logement, de droit aux études, de droit à l'avenir et je pourrais continuer une liste exhaustive assez longue. Bien évidemment, la municipalité ne peut pas tout faire, c'est évident, mais elle peut éviter de faire des erreurs comme celle-là, qui coûte cher d'ailleurs. Par exemple, je rappelle que les 700.000 € qui vont être consacrés à la vidéosurveillance sur la voie publique, pourraient aussi représenter un peu plus, 100 .000 € de plus, que la gratuité totale, pour un an, des cantines scolaires pour tous les enfants de Mantes-la-Jolie. Vous allez me dire : « Ca n'a rien à voir avec la délinquance » et bien moi je crois que si. Et c'est la raison pour laquelle je voterai Contre votre délibération ».

Le Maire : « Merci M. JAMMET. M. MARIOJOULS ».

M. MARIOJOULS : « Oui, Monsieur le Maire, après la politique tarifaire, la politique de sécurité. J'ai été un petit peu surpris que cette délibération ne passe pas à la commission Affaires Générales-Finances-Sécurité-Commémorations, j'aurais eu le plaisir de débattre avec le 12ème adjoint chargé de la question. Donc, je n'ai pu qu'assister, lors d'une commission qui n'était pas la mienne, à un certain nombre de débats tout à fait intéressants mais qui vraiment m'interpellent. Je vous rappelle, parce que vous étiez dans le Conseil Municipal, que le 16 décembre 2002 a été créé à Mantes-la-Jolie le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Moi, je pense que c'est un magnifique outil parce qu'il était prévu qu'il devienne le lieu unique, je cite, au sein duquel s'organisent la réflexion et l'élaboration des stratégies coordonnées des luttes contre la délinquance. Voilà un beau programme, voilà quelque chose de sérieux qui mettait en présence non seulement des représentants élus de la municipalité mais aussi des représentants de l'Etat, des

représentants des différentes associations qui, à divers titres, œuvrent pour la cohésion sociale de notre ville. Ce Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à ma connaissance, ne fonctionne pas ou il ne fonctionne plus. S'il fonctionne, il fonctionne en cachette parce qu'on n'en entend pas parler et les fois où nous avons demandé soit à y assister, soit à avoir des rapports, on ne les a pas eus. Donc, on en déduit que, soit c'est de la politique du secret, soit ça ne marche plus. C'est bien dommage au regard de cette délibération qui nous propose un programme de vidéosurveillance, si j'ai bien compris, qui est le même que celui qui avait été adopté en décembre 2003 mais qui n'a pas été appliqué, qui n'a pas été appliqué puisque j'ai appris, avec surprise, en écoutant les différents commissaires réfléchir sur la question, qu'aucune caméra de surveillance ne fonctionnait à Mantes-la-Jolie. Pourtant il me semble que l'on a voté, à plusieurs reprises, des sommes importantes, donc je m'interroge. Que sont devenues ces sommes ? Mais, sans doute, n'ai-je pas suivi d'assez près l'évolution de la politique sécuritaire de la municipalité. Deuxième remarque, il est question que les 17 caméras installées sur 14 sites soient centralisées par la Police Municipale. Moi, la Police Municipale, je n'ai rien contre en particulier, je ne pense pas un outil pensable dans une démocratie locale que d'avoir, quand j'étais petit il y avait des garde champêtres, donc ça ne me gêne pas, je trouve que c'est plutôt rassurant sous un certain rapport à partir du moment où leurs missions sont très clairement définies. Mais, lors d'une réunion électorale, vous vous trouviez, Monsieur le Maire, en présence du Président du Conseil Général, c'était une réunion publique électorale du dimanche 2 janvier 2008 où un certain nombre de membres du Conseil Municipal, qui se trouvent ce soir ici, y étaient et qui donc pourront renforcer mon témoignage, l'un de vos jeunes colistier a déclaré : « il y a des petits trucs qui ne vont pas avec la Police Municipale, il faut prendre des détours ». La salle qui était bondée de gens du Val Fourré a applaudi à tout rompre ces propos et j'ai même vu Michel VIALAY et Pierre BEDIER applaudirent à tout rompre ces propos, enfin sauf si c'était des applaudissements de circonstance, mais je ne vous ferai pas ce procès d'intention, je pense donc que vous êtes parfaitement au courant des problèmes, au moins des problèmes de rapport que pose la Police Municipale avec la population, ou en tous cas une certaine population. Quant aux sites sensibles, puisque c'est leur lieu de destination, il se trouve que je suis allé à une réunion, organisée par l'une de vos adjointes, et M. Nicolas BRUNET du Logement Français, mercredi dernier, et j'y ai entendu des choses que j'entends depuis des années c'est-à-dire j'ai entendu une dame qui était terrorisée, qui habite rue Laurençin, qui était vraiment terrorisée par ce qu'elle vivait quotidiennement ; j'y ai entendu des gens qui ne cessaient de dire « mais on appelle la police, ils ne viennent pas ». Moi, je m'interroge, on veut sécuriser quoi ? Je me suis amusé à reprendre les 14 sites, mais qui est-ce que vous visez ? C'est quoi votre cible ? ».

Le Maire : « M. MARIOJOULS, je crois que tout le monde les a vus. Essayez d'optimiser votre temps de parole ».

M. MARIOJOULS : « Tout à fait Monsieur le Maire. Je vous remercie de votre tolérance Monsieur le Maire. Je voulais simplement dire que la question de la sécurité c'est vraiment un vrai problème. Il faudrait enfin qu'on le prenne à bras le corps et qu'on le travaille sérieusement. Dans l'Opposition, Marc JAMMET avait, à plusieurs reprises, demandé à faire partie du Conseil Local, vous lui avez refusé. Je pense qu'il faut associer l'Opposition, l'ensemble des associations et des citoyens à cette affaire qui est une grave affaire. Ce n'est pas supportable que l'on entende en réunion publique des gens terrorisés, ce n'est pas acceptable ».

Le Maire : « Merci M. MARIOJOULS. M. QUEVAREC ».

M. QUEVAREC : « Pour prolonger les propos, bien souligner effectivement que c'est un sujet important et dont on se soucie beaucoup et je crois qu'effectivement la manière dont vous proposez de traiter ce que je pense, qui ne traite pas la délinquance, n'est pas la bonne. Trois points pour cela et puis deux propositions parce que je pense que c'est important aussi d'être dans la proposition. Je crois qu'effectivement les sites retenus sont quand même très significatifs dans le lourd document de synthèse. Le choix des sites est notamment fait pour visualiser les entrées et sorties dans certains quartiers dits sensibles. Excusez-moi, mais ça, ça m'inquiète beaucoup et je crois que ça inquiète d'autres personnes. Qu'est-ce que vous voulez faire Monsieur le Maire ? C'est créer une sorte de barrière invisible autour d'un quartier ? Je crois que c'est vraiment une mauvaise réponse et je ne crois pas que le quartier du Val Fourré ne soit qu'une source de problèmes ou de dangers comme vous le proposez en instaurant 10 caméras tout autour de ce quartier. Je crois que ça c'est inquiétant. Deuxième proposition, c'est la concertation qui nous paraît indispensable à mettre en œuvre avec les riverains concernés par ces 14 sites. Il y a des risques d'atteinte à la vie privée même si je sais que des dispositifs existent pour cela. Nous demandons que des réunions d'information soient faites dans l'ensemble de ces lieux où ces caméras vont être installées pour écouter aussi la population et pour voir si, effectivement, c'est la solution que les habitants préfèrent. Parce que selon nous, et c'est mon troisième et dernière point, ce n'est pas en renforçant l'installation de caméras de surveillance que l'on résoud ces difficultés c'est, au contraire, en renforçant la présence humaine. Et là-dessus, je crois que c'est une différence de fond que nous avons entre vous et nous, nous l'avions proposé, et je crois que c'est important de travailler davantage sur la présence d'adultes sur le terrain dans tous les quartiers pour, effectivement, essayer de prévenir tous les actes qui pourraient être commis ».

Le Maire : « Merci M. QUEVAREC. Ce que j'entends là c'est vraiment tout et n'importe quoi. C'est tout et n'importe quoi, on manie les peurs, on en oublie les réalités, c'est quand même tout à fait particulier. Je dois dire que d'abord seuls ceux qui ont quelque chose à se reprocher ne sont pas demandeurs de cela. Moi, j'ai beaucoup de gens qui me demandent « quand est-ce que ? » comme dans d'autres villes, y compris des villes de Gauche d'ailleurs qui sont nombreuses en la matière, on va mettre enfin de la vidéosurveillance dans notre ville. C'est vrai M. MARIOJOULS qu'il y a eu des caméras et que la technologie aidant, la gestion aidant, on a trouvé quelles étaient, à présent, obsolètes et c'est bien pour ça que nous avons un plan, qui n'est pas nouveau, nous avons déjà eu ce débat, vous vous en rappelez tous, mais c'est l'occasion de pouvoir en reparler puisqu'en réalité nous en avons déjà débattu et le seul objet de la délibération est de faire que nous puissions demander des subventions supplémentaires à celles qui étaient prévues de façon à ce que la part résiduelle de la Ville soit au minimum, résiduelle qui est au niveau de 70.000 € c'est-à-dire 10 %. C'est ça l'objet de la délibération. Je le rappelle à tout le monde, simplement pour qu'on ait bien en tête. Alors que les caméras ne marchent plus, c'est une chose. Je vous ai également parlé de souci de gestion et donc, au regard de ce que sont les nouvelles technologies, et bien oui, maintenant plutôt que d'avoir un poste qui ne soit pas forcément efficace et bien le véhicule des images va permettre d'arriver à la Police Municipale dont je rappelle et je voudrais que l'on arrêté de jeter le probe sur la Police Municipale. Que, comme dans tous les métiers y compris le métier des enseignants ou je ne sais pas qui d'autre j'aurais pu situer, il y a parfois quelques dérapages, allez savoir pourquoi M. MARIOJOULS, mais qui sont tout à fait mineurs et qui sont, et c'est là où je suis intéressé, en tant que hiérarchique, très intéressant d'avoir ce retour d'information, de pouvoir, comme dans tous les métiers, redonner le cadre de ce que doivent être les métiers. En attendant la Police Municipale, elle est là, elle remplit son métier, ses fonctionnaires sont tous assermentés, il n'y a donc aucun souci à se faire, à avoir sur l'exploitation des images. C'est quelque chose de tout à fait important parce que sans Police Municipale nous n'aurions pas forcément tout ce qui est le calme de la ville que

nous avons au jour d'aujourd'hui. Quand vous parlez de gens terrorisés, ça me scandalise que des gens soient terrorisés et c'est bien pour ça qu'il faut renforcer l'ensemble des moyens. M. QUEVAREC prétend ou fait semblant de dire qu'il n'y a que la vidéosurveillance, c'est soit faux, soit malhonnête, soit mal connaître l'ensemble des dossiers de la Ville et peut-être un petit peu de tout à la fois, allez savoir. En tout état de cause, le travail de prévention est extrêmement très important sur l'ensemble des actions qui sont menées par la Ville et les actions de vidéosurveillance sont là pour le compléter. C'est bien pour ça que ce sujet qui, pour reprendre vos propos, est, à mes yeux, important et me soucie beaucoup, c'est bien pour ça que nous y travaillons également de façon importante car la sécurité c'est..... des premiers droits de tous. J'ajoute, et pour en terminer ainsi, M. QUEVAREC, mais peut-être ne le savez-vous pas, que depuis de nombreuses années la délinquance est en baisse à Mantes-la-Jolie. Çà, M. JAMMET, c'est factuel, ce sont les chiffres de la Préfecture et c'est donc un indicateur qu'en tous cas l'ensemble des actions qui sont menées sur le territoire portent ses fruits.

Sur ce, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté ».

Mantes La Jolie

DEPARTEMENT

DES

YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 26 mai 2008

L'An deux mille huit le vingt six mai à 20 h 35

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 19 mai 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIALAY, Maire.

Présents : Mme DUMOULIN, M. SANTINI, Mme MERLIN, M. PEREAU, Mme THOLANCE, M. EL HAIMER, Melle GHAZOUANI, Melle TALLA, Mme KRAUS, M. MOSCODIER, M. COPILLION, M. LUDON, Mme GUAIS, Mme AIME, M. BERRICHE, M. RAMI, Mme OSTYN, Mme PHILIPPE, M. RAOUL, Mme MARNA, Mme MORILLON, M. ABBI, M. MERELLE, M. DEMARQUE, Mme DAVIAULT, Mme PESCHE, Melle MOREIRA, M. LAGLOIRE, M. MARIOJOULS, Mme DIOP, M. ATROUSSY, Mme COSTE, Melle THIEFFINE, M. TAOUZA, Melle GERMANY, M. QUEVAREC, M. JAMMET.

Absents et Excusés : M. DALBIS, M. DAVID, Mme WADOUX, Mme LAURENT, M. SARR.

Pouvoirs donnés à : M. SANTINI, M. PEREAU, Mme MERLIN, Mme DUMOULIN, M. EL HAIMER.

Secrétaire : M. RAMI.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° DR 03-159 du 14 novembre 2003,

VIDEOSURVEILLANCE
DEMANDE DE SUBVENTION
(Dossier n° 10)

Considérant que l'action proposée doit produire des résultats perceptibles sur les conditions de sécurité dans la Ville,

Considérant que la vidéosurveillance cible les sites sensibles du point de vue de la délinquance, vise à prévenir toute action de destruction ou de vol et à sécuriser les personnes y travaillant,

Vu les crédits inscrits au budget 2008 de la Ville d'un montant de 137 000 €,

Vu le rapport du Maire et l'avis de la commission compétente,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par 34 voix POUR et 9 CONTRE (Pour réussir ensemble et Pour changer vraiment),

DECIDE de solliciter une subvention pour l'équipement des espaces publics en vidéosurveillance, auprès du Département des Yvelines.

Le Maire

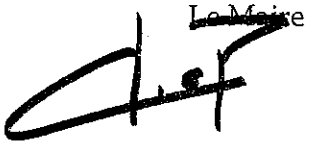

Michel VIALAY